

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 16 novembre 2021 à la salle du centre communautaire et des loisirs, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre Charbonneau,

Mesdames et Messieurs,

Jacqueline P. Croisetière, conseillère district 1
Jean-François Théberge, conseiller district 2
François Bessette, conseiller district 3
Michel St-Amour, conseiller district 4
Michel Charron, conseiller district 5
Christiane Beaudry, conseillère district 6

Monsieur Éric Gélinas, directeur général, est également présent et 13 citoyens assistent à la rencontre.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 h, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance après constatation du quorum.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

390-11-2021

Sur proposition de monsieur Jean-François Théberge, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 novembre 2021
4. Dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2021
5. Dépôt du rapport mensuel d'activités du directeur général
6. Dépôt des rapports mensuels des différents services municipaux
7. Suivi des dossiers du maire
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 Approbation de la liste des déboursés effectués en octobre 2021 (chèques, prélèvements et salaires)
 - 8.2 Approbation de la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2021 et autorisation de paiement
 - 8.3 Nomination – Maire suppléant
 - 8.4 Nomination – Délégué – Conseil des maires de la MRC
 - 8.5 Nomination – Comités du conseil
 - 8.6 Nomination – Comités externes
 - 8.7 Permanence – Adjointe administrative
 - 8.8 Permanence – Réceptionniste - commis de bureau

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

- 8.9 Autorisation – Signature bancaire
- 8.10 Autorisation – Carte Visa – Maire
- 8.11 Autorisation de paiement – Quote-part spéciale 2021 taxibus - MRC
- 8.12 Autorisation de paiement – Groupe Qualinet
- 8.13 Approbation – Entente de financement dans le cadre de l’Initiative canadienne pour des collectivités en santé
- 8.14 Autorisation d’événement – CDSB – Parc Lachance
- 8.15 Mandat notaire – Adjudications – Vente pour défaut de paiement de l’impôt foncier 2019
- 8.16 Autorisation de paiement – Frais judiciaires – Bélanger Sauvé
- 8.17 Permission de voirie 2022 – Route 347 – Ministère des Transports du Québec

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Autorisation d’embauche – Nouveau pompier
- 9.2 Autorisation de remboursement – Formation pompier 1

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Octroi de contrat – Entretien hivernal des chemins du Lac-Migué et du Bosquet-du-Lac
- 10.2 Octroi de contrat – Entretien hivernal du chemin Tessier
- 10.3 Octroi de contrat – du chemin du Lac-Gauthier et des chemins en bordure du Lac-Gauthier

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 11.1 Adjudication de contrat – Fourniture d’un camion 10 roues pour la collecte des matières résiduelles
- 11.2 Vente d’un camion 10 roues

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Octroi de contrat – Spectacle de Noël 2021
- 13.2 Octroi de contrat – Animation fête de Noël 2021

14. RÈGLEMENTS

- 14.1 Adoption – Second projet de règlement numéro 753-16 – Modification du règlement de zonage 753 visant à modifier la classe d’usages R210 (hébergement de nature non-conventionnelle) et à autoriser un bâtiment accessoire de services pour les usages autres que l’habitation
- 14.2 Adoption – Règlement numéro 794 - Achat d’un nouveau camion 10 roues pour la collecte des matières résiduelles

15. Dossiers par district

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE 2021

391-11-2021

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Que le procès-verbal de la séance régulière du 5 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021

392-11-2021

Sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2021

La correspondance du mois d'octobre 2021, identifiée par le bordereau numéro C-10-2021, est déposée au conseil municipal.

5. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport du directeur général est déposé au conseil municipal.

6. DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

Les rapports des services de l'urbanisme, de l'hygiène, des travaux publics, des incendies, de la bibliothèque et des loisirs, sont déposés au conseil municipal.

7. SUIVI DES DOSSIERS DU MAIRE

8. ADMINISTRATION

8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS EN OCTOBRE 2021 (CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES)

393-11-2021

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste des déboursés effectués en octobre 2021 (chèques et prélèvements) pour un montant de 702 664,37 \$ ainsi que la liste des salaires nets payés, également pour la même période, pour un montant total de 63 780,13 \$.

8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

394-11-2021

Sur proposition de monsieur Jean-François Théberge, il est unanimement résolu :

Que le conseil approuve la liste des comptes à payer aux fournisseurs, pour le mois d'octobre 2021, totalisant un montant de 287 048,09 \$ et en autorise le paiement.

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

8.3 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

395-11-2021

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que madame Christiane Beaudry soit nommée mairesse suppléante pour la période s'échelonnant rétroactivement du 1^{er} novembre 2021 au 1^{er} mai 2022.

8.4 NOMINATION – DÉLÉGUÉ – CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE MATAWINIE

396-11-2021

Sur proposition de monsieur Jean-François Théberge, il est unanimement résolu :

Que la mairesse suppléante ou le maire suppléant soit délégué(e) comme remplaçante ou remplaçant au maire sur le conseil des maires de la MRC de Matawinie.

8.5 NOMINATION – COMITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire présente les nominations au sein des différents comités internes de travail, se résumant comme suit :

Ressources humaines	Christiane Beaudry Michel St-Amour
Finances	Michel Charron Jean-François Théberge
Sécurité publique et incendie	Michel Charron François Bessette
Travaux publics	Michel St-Amour François Bessette
Hygiène du milieu/Environnement	Michel Charron Jean-François Théberge
Urbanisme/CCU	Christiane Beaudry François Bessette
Loisirs, Culture, Famille et Patrimoine	Jacqueline P. Croisetière Christiane Beaudry
Bibliothèque	Christiane Beaudry

8.6 NOMINATION – COMITÉS EXTERNES

397-11-2021

Sur proposition de madame Christiane Beaudry il est unanimement résolu :

Que les membres du conseil suivants soient nommés aux comités externes ci-dessous :

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Jardins villageois	Jacqueline P. Croisetière Jean-François Théberge
Comité 347	Pierre Charbonneau Jean-François Théberge
Comité local de développement social de la Matawinie (CLDSM)	Jean-François Théberge Jacqueline P. Croisetière
Système alimentaire durable Matawinie (SADM)	Michel St-Amour François Bessette
Démarche village nourricier	Michel Charron Jacqueline P. Croisetière
Comité Municipalité Amies Des Aînées (MADA)	Christiane Beaudry
Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV)	Christiane Beaudry
Réseau Biblio (CQLM)	Christiane Beaudry
AGIR Maskinongé	Pierre Charbonneau

8.7 PERMANENCE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

398-11-2021

Attendu la nomination de madame Sabrina Lepage à titre d'adjointe administrative et directrice générale adjointe depuis le 23 mai 2021;

Attendu que le contrat de madame Sabrina Lepage incluait une période de probation de cinq (5) mois et que celle-ci est maintenant écoulée;

Attendu la recommandation favorable du directeur général, monsieur Éric Gélinas, à l'effet d'octroyer la permanence à madame Lepage;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel St-Amour, il est unanimement résolu :

Que la permanence de madame Sabrina Lepage au poste de d'adjointe administrative et directrice générale adjointe soit confirmée, et ce, à compter du 23 octobre 2021;

Que le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, soit autorisé à signer l'addenda au contrat de travail de l'adjointe administrative et directrice générale adjointe.

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

8.8 PERMANENCE – RÉCEPTIONNISTE - COMMIS DE BUREAU

399-11-2021

Attendu la fin de la période de probation de madame Geneviève Paquin au poste de commis de bureau-réceptionniste aux services administratifs;

Attendu la recommandation positive de la directrice générale adjointe, madame Sabrina Lepage;

En conséquence sur proposition de madame Christiane Beaudry,
il est unanimement résolu

- D'accorder la permanence à madame Geneviève Paquin au poste de réceptionniste-commis de bureau rétroactivement au 23 octobre 2021.

8.9 AUTORISATION – SIGNATURE BANCAIRE

400-11-2021

Sur proposition de monsieur François Bessette, il est unanimement résolu :

Que le maire, monsieur Pierre Charbonneau, ou en son absence, la mairesse suppléante, madame Christiane Beaudry, soit autorisé à signer les chèques et pièces bancaires de tous les comptes de la Municipalité de Saint-Damien, ainsi que le directeur général, monsieur Éric Gélinas ou en son absence, la directrice générale adjointe, madame Sabrina Lepage.

8.10 AUTORISATION – CARTE VISA - MAIRE

401-11-2021

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le conseil autorise l'octroi d'une carte de crédit Visa pour l'usage du maire, monsieur Pierre Charbonneau, avec un montant maximum de 5 000 \$ issu du compte regroupé Visa Desjardins Affaires de la Municipalité de Saint-Damien et ce, en remplacement de la carte Visa du maire précédent, monsieur Daniel Monette.

8.11 AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART SPÉCIALE 2021 TAXIBUS – MRC

402-11-2021

Attendu qu' à sa séance du 15 octobre 2021, la MRC de Matawinie a adopté une résolution (CM-10-311-2021) décrétant une quote-part spéciale 2021 pour le taxibus;

Attendu que la portion de la quote-part applicable à Saint-Damien s'élève à 5 219 \$ taxes incluses;

En conséquence, sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Que le conseil autorise le paiement de la facture 210390 d'un montant de 5 219 \$ taxes incluses, à la MRC de Matawinie.

8.12 AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE QUALINET

403-11-2021

Attendu le dégât d'eau survenu le 21 septembre 2021 dans le bâtiment municipal sis au 2080, rue Taschereau;

Attendu que la municipalité a dû faire appel à l'entreprise Groupe Belisle inc. (Qualinet) afin d'effectuer le nettoyage et le séchage des dégâts;

Attendu que ces travaux font l'objet d'une réclamation aux assureurs;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que le conseil autorise le paiement de la facture n° 127-004000 d'un montant de 5 302,65 \$, taxes incluses, à l'entreprise Groupe Belisle inc. (Qualinet).

8.13 APPROBATION – ENTENTE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

404-11-2021

Attendu la demande de subvention de la municipalité dans le cadre de l'initiative canadienne pour des collectivités en santé;

Attendu que l'octroi de cette subvention requiert la conclusion d'une entente de financement avec le gouvernement du Québec;

En conséquence, sur proposition de monsieur Jean-François Théberge, il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal approuve *l'Entente de financement dans le cadre de l'initiative canadienne pour des collectivités en santé;*

Que le conseil municipal demande l'autorisation au gouvernement du Québec de conclure ladite entente;

Que le directeur général, monsieur Éric Gélinas ou en son absence, la directrice générale adjointe, madame Sabrina Lepage soit autorisé à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

8.14 AUTORISATION D'ÉVÉNEMENT – CDSB – PARC LACHANCE

405-11-2021

Attendu la demande de la Corporation de développement de Saint-Damien de tenir un événement de type « atelier-causerie » dans le cadre de la démarche

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

« village nourricier » le samedi 20 novembre 2021
au parc Lachance;

En conséquence, sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la Corporation de développement de Saint-Damien à utiliser le site du parc Lachance afin de tenir son atelier-causerie dans le cadre de la démarche « village nourricier » le 20 novembre 2021;

Que toutes modifications à la tenue de cet événement devront être transmises au directeur général de la municipalité pour approbation.

8.15 MANDAT NOTAIRE – ADJUDICATIONS– VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER 2019

406-11-2021

Attendu la réception des certificats d'adjudication de la MRC de Matawinie pour la vente d'immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier 2019;

Attendu que ces adjudications doivent faire l'objet d'un acte notarié;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Qu' un mandat soit confié à Coutu et Comtois, notaires, pour la préparation d'un acte notarié relatif aux adjudications des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier 2019;

Que le maire, monsieur Pierre Charbonneau, et le directeur général, monsieur Éric Gélinas, soient autorisés à signer l'acte à intervenir ainsi que tout autre document inhérent, le cas échéant.

8.16 AUTORISATION DE PAIEMENT – FRAIS JUDICIAIRES – BÉLANGER SAUVÉ

407-11-2021

Attendu le mandat octroyé à la firme Bélanger Sauvé (résolution n° 345-10-2020) dans le dossier d'infraction de l'immeuble sis au 7090, chemin Damien;

Attendu le mandat octroyé à la firme Bélanger Sauvé (résolution n° 92-03-2021) dans les dossiers d'ordonnance en mandamus des propriétaires des immeubles sis au 6744 et 6724, chemin Philippe-Gadoury;

Attendu le mandat octroyé à la firme Bélanger Sauvé (résolution n° 200-05-2021) dans le dossier impliquant la compagnie Autodrome Lanaudière inc.;

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Attendu la réception des factures des honoraires professionnels rendus à date dans ces dossiers;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 401391 à la firme Bélanger Sauvé, au montant de 4 137,16 \$, taxes incluses, pour le dossier d'infraction de l'immeuble sis au 7090, chemin Damien;

Que le conseil municipal autorise le paiement des factures n° 401392 et 401393 à la firme Bélanger Sauvé, aux montants de 7 844,80 \$ et 7 080,15 \$, taxes incluses, pour les dossiers d'ordonnance en mandamus des propriétaires des immeubles sis au 6744 et 6724, chemin Philippe-Gadoury;

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 401394 à la firme Bélanger Sauvé, au montant de 870,08 \$, taxes incluses, pour le dossier impliquant la compagnie Autodrome Lanaudière inc.

8.17 PERMISSION DE VOIRIE 2022 - ROUTE 347 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

408-11-2021

Attendu que la Municipalité de Saint-Damien doit exécuter occasionnellement des travaux dans l'emprise de la route 347 entretenue par le ministère des Transports;

Attendu que la Municipalité de Saint-Damien doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur la route 347 entretenue par le Ministère;

Attendu que la Municipalité de Saint-Damien est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la Municipalité de Saint-Damien s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

Attendu que la Municipalité de Saint-Damien s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel St-Amour, il est unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Damien demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022;

Qu' elle autorise le superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson, à signer les permissions de voirie pour tous

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

Que la Municipalité de Saint-Damien s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 AUTORISATION D'EMBAUCHE – NOUVEAU POMPIER

409-11-2021

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que suivant une recommandation du directeur du Service incendie de Saint-Damien, monsieur Jean-Pierre Deschênes, ce conseil procède à l'embauche de monsieur Mathieu Turgeon en tant que pompier volontaire de la Municipalité de Saint-Damien à compter de ce jour;

Que la période de probation de monsieur Mathieu Turgeon soit établie à six (6) mois à compter de la date d'embauche ci-haut établie.

9.2 AUTORISATION DE PAIEMENT – FORMATION POMPIER 1

410-11-2021

Attendu que messieurs Maxime Lespérance, Yves Laporte et Jungle Tshongo ont complété avec succès la formation de pompier 1 section 4 et matières dangereuses en date du 23 octobre 2021;

Attendu qu' en vertu de la politique en vigueur, la Municipalité rembourse les frais de formation en deux versements égaux;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Jean-Pierre Deschênes, en date du 9 novembre 2021;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le paiement immédiat à messieurs Maxime Lespérance, Yves Laporte et Jungle Tshongo du premier versement des frais de formation au montant de 3 006,25 \$, taxes incluses;

Que le conseil municipal félicite messieurs Maxime Lespérance, Yves Laporte et Jungle Tshongo pour la réussite de leur formation.

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS DU LAC-MIGUÉ ET DU BOSQUET-DU-LAC

411-11-2021

Attendu qu' à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien hivernal des chemins du Lac-Migué et du Bosquet-du-Lac, à l'ouverture des soumissions, le 2 novembre 2021, seule la soumission suivante a été déposée :

Soumissionnaire	Saison 2021-2022 Coût avant taxes	Saison 2022-2023 Coût avant taxes
Entreprises Turenne inc.	15 995 \$	16 995 \$

Attendu la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel St-Amour, il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal octroi le contrat d'entretien hivernal des chemins du Lac-Migué et du Bosquet-du-Lac aux Entreprises Turenne inc., pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023, pour un montant de 15 995 \$, taxes en sus, pour l'hiver 2021-2022 et pour un montant 16 995 \$, taxes en sus, pour l'hiver 2022-2023, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

10.2 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN TESSIER

412-11-2021

Attendu qu' à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien hivernal du chemin Tessier, à l'ouverture des soumissions, le 2 novembre 2021, seule la soumission suivante a été déposée :

Soumissionnaire	Saison 2021-2022 et 2022-2023 Coût avant taxes
Entreprises Turenne inc.	2 000 \$

Attendu la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel St-Amour, il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal octroi le contrat de déneigement du chemin Tessier aux Entreprises Turenne inc., pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023, pour un montant total (2 hivers) de 2 000 \$, taxes en sus, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

10.3 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DU LAC-GAUTHIER ET DES CHEMINS EN BORDURE DU LAC GAUTHIER

413-11-2021

Attendu qu’ à la suite à d’un appel d’offres sur invitation pour l’entretien hivernal du chemin du Lac-Gauthier et des chemins en bordure du Lac-Gauthier, à l’ouverture des soumissions, le 2 novembre 2021, seule la soumission suivante a été déposée :

Soumissionnaire	Saison 2021-2022 Coût sans taxes	Saison 2022-2023 Coût sans taxes
Jacques Paquin	33 390 \$	33 390 \$

Attendu la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel St-Amour, il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal octroi le contrat d’entretien hivernal du chemin du Lac-Gauthier et des chemins en bordure du Lac Gauthier à monsieur Jacques Paquin, pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023, pour un montant annuel de 33 390 \$, sans taxes, selon les modalités et termes prévus au document d’appel d’offres faisant partie intégrante du contrat.

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

11.1 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE D’UN CAMION 10 ROUES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

414-11-2021

Attendu qu’ à la suite à d’un appel d’offres public sur SEAO pour la fourniture d’un camion 10 roues pour la collecte des matières résiduelles, à l’ouverture des soumissions, le 18 octobre 2021, seule la soumission suivante a été déposée :

Soumissionnaire	Coût avant taxes
Groupe environnemental Labrie SRI	324 585 \$

Attendu la recommandation du superviseur aux travaux publics, monsieur Jonathan Cusson;

En conséquence, sur proposition de monsieur Michel St-Amour, il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal octroi le contrat pour la fourniture d’un camion 10 roues pour la collecte des matières résiduelles au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe environnemental Labrie SRI, au prix de 324 585 \$, avant taxes, auquel s’ajoutent les options d’un montant de 4 840 \$, avant taxes, conformément au devis de soumission faisant partie intégrante du contrat.

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

11.2 VENTE D'UN CAMION 10 ROUES

415-11-2021

Sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la vente, par appel d'offres public, du camion 10 roues à ordures de marque Freightliner.

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 OCTROI DE CONTRAT – SPECTACLE DE NOËL 2021

416-11-2021

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

- D'octroyer un contrat pour la tenue d'un spectacle de Noël 2021 à la compagnie Productions Hugues Pomerleau, pour un montant total de 1 250 \$, plus les taxes;
- D'autoriser un premier versement d'un montant de 625 \$, plus les taxes à la signature du contrat et un second versement d'un montant de 625 \$, plus les taxes le jour de l'événement;
- D'autoriser madame Patricia Comeau, directrice des loisirs, à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs au contrat.

13.2 OCTROI DE CONTRAT – ANIMATION FÊTE DE NOËL 2021

417-11-2021

Sur proposition de monsieur François Bessette, il est unanimement résolu :

- D'octroyer un contrat pour la tenue de l'événement « Viens visiter le père Noël dans son chalet » dans le cadre de la fête de Noël 2021 à la compagnie Productions Animuse inc, pour un montant total de 3 000 \$, plus les taxes;
- D'autoriser un premier versement d'un montant de 1 500 \$, plus les taxes, à la signature du contrat et un second versement d'un montant de 1 500 \$, plus les taxes, le jour de l'événement;
- D'autoriser madame Patricia Comeau, directrice des loisirs, à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs au contrat.

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

14. RÈGLEMENTS

14.1 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 753-16 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 753 VISANT À MODIFIER LA CLASSE D’USAGES R210 (HÉBERGEMENT DE NATURE NON-CONVENTIONNELLE) ET À AUTORISER UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DE SERVICES POUR LES USAGES AUTRES QUE L’HABITATION

418-11-2021

Attendu que le conseil a pu prendre connaissance du second projet de règlement numéro 753-16 avant la présente séance;

Par conséquent, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le second projet de règlement numéro 753-16 soit adopté comme suit, avec changements et dispense de lecture.

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 753-16
(adopté par la résolution n° ...-11-2021)**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 753 VISANT À
MODIFIER LA CLASSE D’USAGES R210 (HÉBERGEMENT DE
NATURE NON-CONVENTIONNELLE) ET À AUTORISER UN
BÂTIMENT ACCESSOIRE DE SERVICES POUR LES AUTRES AUTRE
QUE L’HABITATION**

Attendu que la municipalité de Saint-Damien désire modifier la classe d’usage R210 (hébergement de nature non-conventionnelle) afin d’y prévoir accessoirement de l’hébergement dans diverses constructions et structures;

Attendu que la municipalité de Saint-Damien désire autoriser un bâtiment accessoire de services, par exemple, pour l’accueil des clientèles ou les services sanitaires, pour un usage principal autre que l’habitation;

Attendu qu’ un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d’une séance du conseil tenue le 21 septembre 2021;

Attendu qu’ un processus de consultation écrite d’une durée de 15 jours s’est déroulé du 23 septembre au 7 octobre 2021;

Attendu que ce second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d’approbation référendaire;

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

En conséquence, sur proposition de ..., il est unanimement résolu que le présent second projet de règlement soit adopté avec changement pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2.2.5 « Groupe d'usage « récréation (R) » du Règlement de zonage n° 753 est modifié, au tableau du paragraphe 2, par le remplacement de la description du code R210 par ce qui suit :

« Hébergement de nature non-conventionnelle
Usage composé d'un bâtiment principal de service et de bâtiments accessoires voués à l'hébergement. Le bâtiment principal doit offrir des services à la clientèle, tels que les services sanitaires, de restauration, de location d'équipements, de vente de produits pour les usagers et de services divers en complémentarité à vocation du site. Les bâtiments accessoires, limités à un nombre de 20 par site, sont de petites dimensions et de faible volumétrie, et peuvent être notamment érigés au sol, dans les arbres, sur pilotis. Ces bâtiments ne sont pas pourvus d'eau courante ni d'électricité. En complément aux bâtiments accessoires, des constructions et structures de type yourte, tipi, tente sur plate-forme, dôme, etc. peuvent être érigées sur le site à raison d'un maximum de 20 unités (ces constructions et structures ne doivent pas être desservies par les services). »

ARTICLE 3

L'article 4.1.6 « Constructions accessoires dans les cours et les marges, pour les usages autres que l'habitation » de ce règlement est modifié, par l'ajout de la ligne 5 au tableau, qui se lit comme suit :

Constructions accessoires	Avant		Latérales		Arrière	
	Cour	Marge	Cour	Marge	Cour	Marge
5. Bâtiment de services à l'usage principal (ex. : accueil des clientèles, services sanitaires, etc.)	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Distance minimale de la ligne de terrain :			1,5 m	1,5 m	1,5 m	1,5 m

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pierre Charbonneau
Maire

Éric Gélinas
Directeur général

14.2 ADOPTION – RÈGLEMENT N° 794 – ACHAT D’UN NOUVEAU CAMION 10 ROUES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

419-11-2021

Attendu que le conseil a pu prendre connaissance du règlement n° 794 avant la présente séance;

Par conséquent, sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le règlement numéro 794 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 794
(adopté par résolution-2021)**

ACHAT D’UN NOUVEAU CAMION 10 ROUES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Attendu que la durée de vie de l’actuel camion destiné à la collecte des matières résiduelles a été atteinte;

Attendu que le conseil municipal de Saint-Damien désire faire l’acquisition d’un nouveau camion 10 roues destiné à la collecte des matières résiduelles;

Attendu que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture du nouveau camion et qu’un seul soumissionnaire conforme a présenté une offre au montant de 373 191,60 \$, taxes incluses, auquel on ajoute un montant de 5 564,79 \$, taxes incluses, pour les options non incluses dans l’offre de base ;

Attendu qu’ un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d’une séance du conseil tenue le 2 novembre 2021;

En conséquence, sur proposition de, il est unanimement résolu :

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

Que le présent règlement, portant le numéro 794, soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Achat d'un nouveau camion 10 roues pour la collecte des matières résiduelles » et porte le numéro 794 des règlements de la Municipalité de Saint-Damien.

ARTICLE 3 OBJET

L'objet du présent règlement est d'autoriser l'achat d'un nouveau camion 10 roues pour la collecte des matières résiduelles et d'en répartir les coûts, par voie de taxation annuelle, suivant un règlement d'emprunt à cette fin.

ARTICLE 4 AUTORISATION

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de trois cent quatre-vingt-six mille trois cent trente-trois dollars (386 333 \$) remboursable sur une période de dix (10) ans, cette somme correspondant à l'offre soumise lors de l'appel d'offres public, les options choisies et les frais de financement de deux pour cent (2 %).

ARTICLE 5 DÉTAILS FINANCIERS

Le coût du nouveau camion 10 roues est de trois cent soixante-treize mille cent quatre-vingt-onze dollars et soixante cents (373 191,60 \$), taxes incluses, plus les options choisies d'un montant de cinq mille cinq cent soixante-quatre dollars et soixante-dix-neuf cents (5 564,79 \$), tel qu'il appert au « Formulaire de prix » et au document « Description » du soumissionnaire, documents faisant partie intégrante du présent règlement à l'annexe A.

ARTICLE 6 RÉPARTITION DES COÛTS – CAPITAL ET INTÉRÊTS

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une compensation, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, tels qu'ils apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble vacant (non construit)	0,5
Immeuble avec uniquement bâtiment secondaire	0,5
Immeuble-en ZEC (camping)	0,5
Immeuble entièrement résidentiel	1
Immeuble résidentiel jumelé à un commerce	1
Immeuble commercial ou exploitation agricole	2
Autre immeuble (pourvoirie , industrie, etc.)	2

ARTICLE 7 EXCÉDENT D'UNE AFFECTATION AUTORISÉE

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre Charbonneau
Maire

Éric Gélinas
Directeur général

15. DOSSIERS PAR DISTRICT

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question relativement aux décisions prises et non relative aux opérations administratives. Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

Les questions s'adressent aux membres du conseil sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Séance ordinaire du 16 novembre 2021

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

420-11-2021

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de madame Christiane Beaudry**, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 21 h 32.

Pierre Charbonneau
Maire

Éric Gélinas
Directeur général